

Vaccination contre la grippe des groupes à risque

L'objectif d'amélioration de la couverture vaccinale retenu par la loi de santé publique de 2004 est centré sur les populations à risque et les professionnels à leur contact. Il s'agit, à un horizon quinquennal, d'atteindre une couverture vaccinale d'au moins 75 %, dans tous les groupes cibles : personnes souffrant de certaines affections de longue durée (ALD), professionnels de santé, personnes âgées de 65 ans ou plus. Les personnes à risque sont celles âgées de 65 ans ou plus, celles atteintes par différentes affections chroniques, celles en contact régulier avec des sujets à risque. Les indicateurs suivis ne portent que sur les ALD concernées par ces recommandations vaccinales, en l'occurrence celles pour lesquelles l'Assurance maladie assure la prise en charge du vaccin à 100 % contre la grippe. Actuellement, l'ensemble des personnes âgées de 65 ans ou plus sont prises en charge pour la vaccination contre la grippe. En conséquence, les données relatives à la couverture vaccinale des personnes en ALD exonérante ne concernent que les personnes de moins de 65 ans.

■ INDICATEURS PRINCIPAUX

Taux de vaccination des personnes âgées de 65 ans ou plus

Le taux de vaccination contre la grippe est estimé par le taux de délivrance des vaccins. Lors de la campagne de l'hiver 2009-2010, près de 64 % des assurés de 65 ans ou plus de la CNAMTS et de la CCMSA ont été vaccinés (tableau 1). Ce taux est stable par rapport aux campagnes précédentes. Les données du RSI montrent des taux plus faibles de l'ordre de 55 % pour la campagne 2009-2010, en légère hausse par rapport à la campagne de l'hiver précédent (+1,4 point).

Dans les enquêtes réalisées pour le GEIG (groupe d'expertise et d'information sur la grippe), le taux recueilli est plus élevé : 71 % pour la campagne 2009-2010. Ce taux est en progression régulière de 1 point par an depuis 2006-2007. Le taux déclaré de vaccination des 65-69 ans reste plus faible (61 %) que celui des personnes de 70 à 74 ans (76 %) en 2009-2010 même s'il est en progression. Ces enquêtes utilisées pour les classements européens réalisés par l'OCDE placent la France en 3^e position pour la vaccination des seniors parmi 12 pays européens (Finlande, France, Allemagne, Irlande, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie, Espagne, Suède, Grande-Bretagne) derrière la Hollande (77 % en 2007) et la Grande Bretagne (73,5 % en 2007).

Taux de vaccination des personnes de moins de 65 ans ayant une des ALD exonérantes

Certaines maladies chroniques (qui sont pour la plupart des ALD dites « exonérantes »¹) donnent lieu à une prise en charge à 100 % de la vaccination contre la grippe. Parmi les personnes de moins de 65 ans ayant une ALD exonérante, 54,4 % ont été vaccinées gratuitement contre la grippe après l'envoi de la prise en charge par la CNAMTS en 2009-2010 (tableau 1). Ils étaient 40,2 % parmi les personnes de moins de 65 ans souffrant d'asthme ou de BPCO. Ces taux qui s'accroissent d'année en année ont connu une augmentation particulièrement marquée entre l'hiver 2008-2009 et l'hiver 2009-2010 (augmentation de 5,4 points pour les ALD exonérantes et de 9 points pour les personnes atteintes d'asthme ou de BPCO).

■ INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE

Proportion de professionnels du secteur sanitaire ou social déclarant avoir été vaccinés

Selon les données de l'Inpes² permettant une analyse temporelle des taux de vaccination déclarés par les médecins généralistes libéraux, on estimait que 63 % d'entre eux avaient été vaccinés contre la grippe saisonnière au

cours de l'hiver 2003-2004. Ils étaient 74,3 % en 2005-2006 et 74,8 % en 2008-2009

Certaines caractéristiques professionnelles permettaient de dessiner en 2008-2009 le profil de médecins vaccinés contre la grippe. Ainsi, les médecins ne pratiquant pas d'exercice particulier de la médecine étaient 81 % à s'être fait vacciner alors que ceux ayant un mode d'exercice particulier occasionnel étaient 79,7 % et que ceux exerçant régulièrement ou systématiquement un mode d'exercice particulier, 56,7 %. Par ailleurs, la vaccination contre la grippe était plus fréquente parmi les généralistes exerçant en secteur 1 que parmi leurs homologues du secteur 2 (77,5 % versus 51,3 %). Enfin, on notait une fréquence plus importante de médecins vaccinés contre la grippe parmi ceux exerçant en cabinet de groupe que chez ceux exerçant en cabinet individuel (79,7 % versus 69,2 %).

D'après une autre enquête on estimait que le taux de vaccinations des personnels paramédicaux était plus faible au cours de l'hiver 2004-2005, 66 % des médecins généralistes contre 31 % des infirmières libérales avaient été vaccinés. En maison de retraite, le taux de vaccination des professionnels était globalement estimé à 38 %, avec là encore des disparités selon les professions : 63 % pour les médecins, 29 % pour les infirmières et 29 % pour les aides-soignantes. Dans les services d'urgence, le taux de vaccination apparaissait particulièrement faible : il était estimé à 29 % globalement, et à 47 % pour les médecins, 19 % pour les infirmières et 23 % pour les aides-soignants (tableau 2). ●

ORGANISME RESPONSABLE DE LA SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF • DREES.

1. Liste des ALD pour lesquelles l'assurance maladie assure la prise en charge du vaccin contre la grippe :

- (1) Diabète de type 1 et Diabète de type 2 ;
 - (2) Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves ;
 - (3) Insuffisance respiratoire chronique grave ;
 - (4) Accident vasculaire cérébral invalidant ;
 - (5) Forme grave des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave ;
 - (6) Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immuno-déficience humaine ;
 - (7) Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif ;
 - (8) Hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères ;
 - (9) Mucoviscidose ;
- En 2006, l'asthme et la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) ont été rajoutés à la liste de ces neuf ALD.

2. Baromètres médecin généraliste 2003 et 2009, enquête Nicolle 2006.

synthèse

Le taux de couverture vaccinale contre la grippe saisonnière, même s'il a tendance à augmenter de manière générale, reste inférieur dans tous les groupes cibles à la valeur prescrite de 75 %.

En 2009-2010, le taux de vaccination contre la grippe des assurés de 65 ans ou plus de la CNAMTS est resté stable par rapport aux campagnes précédentes autour de 64 %. Pour les moins de 65 ans ayant une affection donnant lieu à une prise en charge à 100 % de la vaccination, le taux de vaccination a progressé, passant de 49 % en 2008-2009 à 54,4 % en 2009-2010. Le taux de vaccination des médecins généralistes libéraux a également fortement progressé ces dernières années pour atteindre près de 75 %.

TABLEAU 1 • Taux de vaccination contre la grippe des populations à risque (en %)

Campagne d'hiver	2005-2006			2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010		
	CNAMTS	RSI	CCMSA	CNAMTS	RSI	CCMSA	CNAMTS	RSI	CCMSA	CNAMTS	RSI	CCMSA	CNAMTS	RSI	CCMSA
65 ans ou plus	63,5			63,4		63,9	63,9	54,1	64,4	64,8	53,6	63,8	63,9	55,0	64,0
dont 65-69 ans	53,2			52,6			53,2			53,7			55,3		
dont 70 ans ou plus	66,6			67,1			67,6			68,6			66,8		
Moins de 65 ans en ALD exonérantes	44,4			46,0		46,5	48,4		69,4	49,0		71,1	54,4		73,5
Moins de 65 ans souffrant d'asthme ou d'une BPCO										31,2			40,2		
Total	61,4	53,6	63,2	61,3	50,6	63,1	62,1	52,2	64,6	58,7	52,0	64,1	60,2	52,4	64,5

Champ : France métropolitaine, assurés sociaux de la CNAMTS, du RSI, et de CCMSA et leurs ayants droit uniquement.

Sources : CNAMTS, service prévention; RSI, direction de la politique de santé, gestion du risque; CCMSA, direction des études, des répertoires et des statistiques et direction de la santé.

TABLEAU 2 • Vaccination contre la grippe des professionnels sanitaires et sociaux (en %)

	2004-2005
Médecins généralistes	66
Infirmiers libéraux	31
Personnels de maison de retraite	38
Personnels des services d'urgence	29

Champ : France métropolitaine.

Sources : DGS, TNS-SOFRES.

SOURCES • Enquête DGS/TNS-SOFRES.

CHAMP • France métropolitaine.

CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR • Rapport du nombre de professionnels ayant déclaré avoir été vacciné contre la grippe au cours de l'hiver 2004-2005, sur le nombre de professionnels interrogés au cours d'un entretien téléphonique (n = 1 646).

LIMITES ET BIAIS • Ceux des enquêtes déclaratives.

RÉFÉRENCE • TNS-DGS, 2005, Bilan de la vaccination grippale parmi les professionnels de santé.

ORGANISMES RESPONSABLES DE LA PRODUCTION DE L'INDICATEUR • DGS.

SOURCES • Enquêtes INPES: Baromètre santé médecins/pharmaciens (2003), Enquête Nicolle (2006), Baromètre santé médecins généralistes (2009)

CHAMP • Médecins généralistes exerçant en France métropolitaine.

CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR • Enquêtes par sondage aléatoire. Rapport du nombre de médecins généralistes ayant déclaré avoir été vacciné contre la grippe sur le nombre de médecins généralistes interrogés au cours d'un entretien téléphonique (n = 2 057) en 2003, 1 285 en 2006 et 2 083 en 2009.

LIMITES ET BIAIS • Ceux des enquêtes déclaratives.

RÉFÉRENCES •

– Gautier A. dir., *Baromètre santé médecins/pharmaciens 2003*, Saint-Denis, INPES, coll. Baromètres santé, 2005, 276 p.

– Nicolay N., Lévy-Bruhl D., Fonteneau L., Jauffret-Roustide M., « Vaccination : perceptions et attitudes », in Gautier A., Jauffret-Roustide M., Jestin C. dir., *Enquête Nicolle 2006. Connaissances, attitudes et comportements face au risque infectieux*, Saint-Denis, Inpes, coll. Études santé 2008, p. 89-101

– Gautier A. dir., *Baromètre santé médecins généralistes 2009*, Saint-Denis, Inpes, coll. Baromètres santé, juin 2011, 266 p.

ORGANISMES RESPONSABLES DE LA PRODUCTION DE L'INDICATEUR • INPES.

SOURCES • CNAMTS, service prévention; RSI, direction de la politique de la santé, gestion du risque; CCMSA, direction des études, des répertoires et des statistiques et direction de la santé.

CHAMP • France métropolitaine, assurés sociaux et ayants droit de la CNAMTS, du RSI et de la CCMSA.

CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR •

– Rapport du nombre de personnes de 65 ans ou plus pour lesquelles il y a eu délivrance d'un vaccin contre la grippe durant la période de campagne au nombre d'assurés ou ayants droit âgés de 65 ans ou plus.

– Rapport du nombre de personnes de moins de 65 ans ayant une ALD exonérante, pour lesquelles il y a eu délivrance d'un vaccin contre la grippe durant la période de campagne au nombre d'assurés ou ayants droit de moins de 65 ans ayant une ALD exonérante.

LIMITES ET BIAIS • Ces données concernent la délivrance du vaccin dans les officines et non stricto sensu la vaccination.

ORGANISMES RESPONSABLES DE LA PRODUCTION DE L'INDICATEUR • CNAMTS, RSI, MSA.